

Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

2021

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de rémunération (en %)	1	7,4	31	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	4,1	35	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0	INCALCULABLE		15	0
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	1	0	10	10
Total des indicateurs calculables			66		85
INDEX (sur 100 points)			78		100

Le total des indicateurs calculables est ramené sur 100 points en appliquant la règle de la proportionnalité.

Indicateur d'écart de rémunération

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	tranche d'âge	écart de rémunération moyenne	écart après application du seuil de pertinence	nombre de salariés		validité du groupe (1=ooui, 0=non)	effectifs valides (groupes pris en compte)	écart pondéré
				femmes	hommes			
ouvriers	moins de 30 ans			0	10	0	0	0,00%
	30 à 39 ans			0	4	0	0	0,00%
	40 à 49 ans	-2,6%	0,0%	1	5	0	0	0,00%
	50 ans et plus	10,8%	5,8%	2	16	0	0	0,00%
employés	moins de 30 ans			0	1	0	0	0,00%
	30 à 39 ans	5,2%	0,2%	5	1	0	0	0,00%
	40 à 49 ans			2	0	0	0	0,00%
	50 ans et plus	-6,6%	-1,6%	5	8	1	13	-0,28%
techniciens et agents de maîtrise	moins de 30 ans			0	0	0	0	0,00%
	30 à 39 ans	-62,6%	-57,6%	1	2	0	0	0,00%
	40 à 49 ans	20,5%	15,5%	1	2	0	0	0,00%
	50 ans et plus	-11,3%	-6,3%	6	13	1	19	-1,61%
ingénieurs et cadres	moins de 30 ans			0	0	0	0	0,00%
	30 à 39 ans	16,3%	11,3%	1	2	0	0	0,00%
	40 à 49 ans	40,4%	35,4%	3	8	1	11	5,27%
	50 ans et plus	14,6%	9,6%	4	27	1	31	4,01%
ensemble des salariés		21,8%		130			74	7,4%

indicateur calculable (1=ooui, 0=non) :

1 Les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.

indicateur d'écart de rémunération (%) :

7,4 Un écart de rémunération est constaté en faveur des hommes.

note obtenue sur 40 :

31

Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles

	nombre de salariés augmentés au cours de la période de référence *		nombre de salariés		taux d'augmentation		écart de taux d'augmentation	écart absolu de taux d'augmentation	écart en nombre équivalent de salariés
	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes			
ensemble des salariés	21	54	31	99	67,7%	54,5%	-13,2%	13,2%	4,1

* Seules les augmentations individuelles du salaire de base sont à prendre en compte, lorsqu'elles ne correspondent pas à des promotions.

indicateur
calculable

(1=oui,
0=non) :

écart absolu de taux d'augmentation
(points de %) :

écart en
nombre
équivalent
de salariés :

Il y a eu des augmentations et les effectifs
comportent au moins 5 femmes et 5 hommes.

Un écart de taux d'augmentation est constaté en faveur
des femmes.

Si ce nombre de femmes n'avait pas reçu
d'augmentation parmi les bénéficiaires, les
taux d'augmentation seraient égaux entre
hommes et femmes.

note correspondant à l'écart absolu de taux
d'augmentation :

note correspondant à l'écart en nombre
équivalent de salariés :

note
obtenue
sur 35 :

35

35

35

L'écart d'augmentations réduit l'écart de
rémunération. Tous les points sont accordés.

Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

	nombre de salariées de retour de congé maternité*		pourcentage de salariés augmentés
	total	augmentées**	
ensemble des salariés	0	0	

* Les salariées à considérer sont les salariées revenues de congés maternité (éventuellement prolongé par un congé parental) pendant la période de référence, uniquement lorsqu'une ou plusieurs augmentations ont eu lieu dans l'entreprise pendant la durée du congé maternité.

** Les augmentations à prendre en compte sont celles qui sont intervenues pendant la période de référence et qui permettent de rattraper au moins la moyenne des augmentations survenues pendant le congé maternité.

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

Il y a eu au moins un retour de congé maternité avec augmentation pendant ce congé.
0

indicateur de pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité (%) :

INCALCULABLE

note obtenue sur 15 :

NA

Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

	Nombre de salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations*			nombre de salariés du sexe sous-représenté
	femmes	hommes	ensemble	
ensemble des salariés	1	9	10	1

* Les rémunérations à considérer sont les rémunérations brutes annuelles par EQTP utilisées pour l'indicateur 1.

indicateur du nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations :
note obtenue sur 10 :

1
0

Les femmes sont sous-représentées parmi les salariés les mieux rémunérés.